



# Revenus universels en Europe et dans le monde - Essai de typologie

Catherine Collombet *Mission des relations européennes,  
internationales et de la coopération*

**Mots-clés** : revenu universel – revenu de  
base

**Avril 2017**

L'idée de « revenu universel » ou de « revenu de base » suscite un intérêt croissant dans des pays variés. En Europe, un revenu universel est expérimenté en Finlande et aux Pays-Bas, il a fait l'objet en 2016 d'une votation en Suisse<sup>1</sup> et figure en bonne place dans le débat de l'élection présidentielle en France. Dans un contexte différent, plusieurs pays en développement ont également conduit des expérimentations et le *chief economist* du gouvernement indien a proposé de l'étendre à l'échelle nationale dans son dernier rapport annuel<sup>2</sup>. Des institutions internationales ou nationales en charge de l'aide au développement envisagent désormais le revenu universel comme un instrument adéquat de lutte contre la pauvreté et comme une alternative crédible aux transferts monétaires conditionnels.

Cependant, les revenus universels qui font l'objet d'expérimentations ou de discussions dans le débat public varient dans leur périmètre, leur forme et leurs objectifs. Différentes appellations sont employées (« revenu universel », « revenu de base », « revenu inconditionnel », etc.), sans que les concepts qui y sont associés puissent être clairement distingués.

L'objet de cette note est de proposer une typologie et un classement des expérimentations au regard de celle-ci. Il n'est pas de débattre de l'opportunité du revenu universel.

Les pays développés et les pays en développement sont abordés. Bien que les contextes, et en conséquence les motifs de mettre en place un revenu universel différent, il est frappant d'observer que l'idée prend au même moment une place croissante dans ces deux univers.

Après avoir analysé l'histoire de cette idée et les raisons de sa résurgence récente (1), on propose une typologie des différentes formes de revenus universels en les inscrivant dans l'ensemble plus large des transferts monétaires (2). Cette typologie est ensuite appliquée aux différentes expérimentations achevées, en cours ou projetées (3).

## **1. Une idée ancienne que les transformations du monde du travail ont mise sur le devant de la scène**

L'idée de revenu universel est ancienne. Thomas Paine, l'un des pères fondateurs des Etats-Unis, ou le socialiste utopique Joseph Charlier<sup>3</sup> la fondent sur un principe de justice : la terre appartenant de droit en collectivité à tous les hommes, l'injustice causée par son appropriation par quelques uns devrait être compensée par l'octroi à chacun d'un « dividende », financé par un impôt sur les propriétaires terriens.

La proposition occupe une place importante dans le débat public américain dans les années 1960 et 1970, dans un contexte de fort développement de l'Etat-providence (Welfare State). Elle trouve d'ailleurs des partisans tant dans les rangs du parti démocrate et du mouvement des droits civiques

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un revenu mensuel de 2,500 francs suisses versé à tout adulte complété par un revenu de 625 francs suisses versé à tout enfant de moins de 18 ans. La proposition a été rejetée à 77% des voix.

<sup>2</sup> The Economist, « India Flirts with a UBI », February 2<sup>nd</sup> 2017.

<sup>3</sup> Thomas Paine, *A la législature et au Directoire ou La justice agraire opposée à la loi et aux privilèges agraires*, 1797, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5475203c/f6.image.r=.langEN> ; Joseph Charlier, *Solution du problème social ou Constitution humanitaire basée sur la loi naturelle*, 1848, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5718047v/f3.image>

que dans ceux du parti républicain et des économistes libéraux. Martin Luther King avait préconisé l'instauration d'une allocation financée par l'Etat fédéral garantissant à chaque Américain le niveau de vie d'une famille de la classe moyenne<sup>4</sup> ; quelques années plus tard, le candidat démocrate à l'élection présidentielle de 1972, George McGovern, inscrivait dans son programme la création d'un « Demogrant » de 1000 \$ par an pour chaque adulte. A l'autre bord de l'échiquier politique, l'économiste Milton Friedman propose la création d'un impôt sur le revenu négatif comme alternative à l'Etat-providence<sup>5</sup>. En 1969, l'administration républicaine de Richard Nixon inscrit dans un projet de loi un Family Assistance Plan qui aurait garanti 1600 \$ par an<sup>8</sup> à chaque famille avec deux enfants<sup>9</sup>, mais le Sénat le rejette.

Au cours des décennies suivantes, le revenu universel s'éloigne de l'agenda des décideurs politiques mais ses partisans intellectuels se structurent. Le Basic Income European Network (BIEN)<sup>10</sup> est créé en 1986 à l'initiative du philosophe belge Philippe Van Parijs.

Deux conceptions se dégagent. La première, « libérale », inspirée de Milton Friedman, voit dans le revenu universel un moyen de garantir à chacun un minimum de subsistance et ainsi de se substituer à l'Etat-providence. Elle est notamment portée en France par l'Association pour l'instauration d'un revenu d'existence (AIRE) et par le think tank Génération Libre<sup>11</sup>. Ses objectifs sont ceux d'une lutte contre la pauvreté absolue, et non pas relative, et de la suppression des complexités bureaucratiques liées à l'Etat providence<sup>12</sup>. Est notamment mise en avant la suppression des « trappes à inactivité », qui décourageraient l'activité professionnelle dans les systèmes d'allocation différentielle. La seconde conception, parfois qualifiée de « libertaire », voit davantage dans le revenu universel un instrument de transformation sociale pour changer le rapport des individus au travail, en rendant chacun libre du choix de son travail (et ainsi de refuser des emplois de mauvaise qualité) et de se consacrer à des activités non rémunérées. Les tenants de cette proposition revendiquent un montant plus élevé que celui d'un simple minimum de subsistance, afin de donner à chacun une réelle liberté.

Les débats sur le revenu universel sont également l'occasion de porter des propositions de refonte en profondeur du système fiscal, qui reflètent les deux conceptions exposées ci-dessus. Ainsi, en France, le think tank Génération Libre et l'AIRE assortissent leur proposition de revenu universel d'un financement par un impôt proportionnel (ou « flat tax ») qui se substituerait à l'impôt progressif. A

---

<sup>4</sup> Martin Luther King Jr, *Where Do We Go From Here: Chaos or Community?*, 1967, Beacon Press, King Legacy Series.

<sup>5</sup> Milton Friedman, *Capitalisme et liberté*, 1962, éd. A contre courant.

<sup>6</sup> Celui-ci se définit comme un revenu versé par la collectivité et dont le montant diminue progressivement quand le revenu augmente et ce, jusqu'à un certain seuil au-delà duquel s'applique l'impôt positif.

<sup>7</sup> L'impôt négatif peut être compris comme un revenu de base qui prendrait la forme de crédit d'impôt. Cela signifie que chaque mois, on fait le solde entre le revenu de base et l'impôt théorique. Si le solde est positif, alors l'individu le perçoit. Si ce solde est négatif, alors l'individu reverse ce solde à l'État. Certains contestent cependant la nature de revenu universel de cet impôt négatif, puisqu'au-dessus d'un seuil de revenu, on ne perçoit pas de transfert de la collectivité.

<sup>8</sup> Qui représenteraient 10 000 dollars annuels aujourd'hui.

<sup>9</sup> Et dont le montant serait graduellement réduit à partir d'un certain revenu.

<sup>10</sup> Il est devenu en 2014 le Basic Income Earth Network, ce qui illustre l'extension du débat sur le revenu universel au-delà du continent européen.

<sup>11</sup> Gaspard Koenig et Marc de Basquiat, *LIBER, un revenu de liberté pour tous. Une proposition d'impôt négatif en France*, 2014.

<sup>12</sup> CESE, Un revenu citoyen pour relancer l'activité économique ? audition de Bruno Palier, 2 novembre 2016

l'inverse, l'économiste Thomas Piketty fait du revenu universel une manière d'accroître le caractère redistributif du système fiscal.

Les débats sur l'instauration d'un revenu universel s'accompagnent enfin d'articulations variables selon les contextes nationaux entre un revenu universel et le système de protection sociale préexistant. Le revenu universel peut en effet compléter le système de transferts sociaux, conduire à réorienter une partie du système de protection sociale ou enfin s'y substituer complètement<sup>13</sup>. Si la première approche reste minoritaire (dans la mesure où il est difficilement envisageable de faire coexister des minimas de base avec un revenu universel), les deux autres sont en général débattues dans les études préalables aux expérimentations mises en place en Europe, la deuxième ayant pour l'instant la faveur dans les expérimentations finalement retenues (cf infra).

Si l'on observe ces dernières années une « *résurgence* »<sup>14</sup> de l'idée de revenu de base en Europe et dans le monde, ce n'est donc pas tant sur le plan intellectuel que sur le plan politique, où elle est revenue au premier plan dans un nombre croissant de pays. Cette résurgence s'explique par les transformations en cours du monde du travail.

D'une part, l'automatisation, la révolution numérique, la globalisation et la crise financière de 2008 ont entraîné une transformation du travail (hausse du chômage, plus grande insécurité/précarité des emplois, faible continuité des carrières, montée de l'intermittence et de l'auto-entrepreneuriat), générant de nouvelles formes de travail auxquelles ne sont plus associées ni continuité du revenu ni niveau adéquat de protection sociale.

D'autre part, l'idée selon laquelle les perspectives de développement de l'automatisation, liées notamment aux progrès de la robotique et de l'intelligence artificielle, conduiraient à une raréfaction inéluctable du travail, a gagné en audience. Elle s'appuie sur plusieurs travaux aux conclusions spectaculaires sur la proportion d'emplois pouvant être automatisés, notamment ceux de deux économistes d'Oxford<sup>15</sup> qui l'ont estimée à 47 % pour les Etats-Unis d'ici vingt ans<sup>16</sup>.

Un rapport du Conseil national du numérique résume bien le raisonnement qui part de l'hypothèse d'une raréfaction du travail pour en déduire la nécessité d'une déconnexion entre revenu et travail : « *Dans l'hypothèse d'un remplacement du travail humain par des machines, la valeur créée (potentiellement identique, voire supérieure, du fait des gains de productivité) ne serait plus répartie que dans quelques mains, accroissant de fait les inégalités et la paupérisation d'une grande partie de la population. La demande serait de moins en moins solvable, si bien que l'offre de biens et services*

---

<sup>13</sup> Rapport de Ch. Sirugue, Repenser les minimas sociaux – vers une couverture socle commune, avril 2016, annexe 2

<sup>14</sup> *ibid*

<sup>15</sup> Carl Benedikt Frey and Michael A. Osborne, *The Future of Employment: How Susceptible are Jobs to Computerization*, Oxford University Programme on the Impacts of Future Technology, 2013.

<sup>16</sup> De nombreuses transpositions de ce travail ont été menées. Une estimation pour la France menée par le think tank Bruegel chiffre à 50% les emplois à haut risque d'automatisation : cf *The computerisation of European jobs*, Bruegel, 2014. Des chiffreages moins alarmistes ont cependant été produits par la suite, avec des méthodes différentes d'estimation. L'OCDE chiffre ainsi à 9% les emplois qui auraient en France un risque élevé d'être automatisés : OCDE (2016) : Automatisation et travail indépendant dans une économie numérique, mai 2016

*produits par les machines ne trouverait aucun débouché. Dans ce cadre, de nouveaux modèles de répartition de la valeur mériteraient d'être mis en place.* »<sup>17</sup>.

Le regain d'intérêt pour le revenu universel ne conduit pas pour autant à une clarification de ses objectifs. On peut au contraire faire l'hypothèse que la pluralité de ceux-ci et leur ambiguïté sont une des causes de l'intérêt pour cette idée. Bruno Palier<sup>18</sup> recense ainsi cinq objectifs politiques invoqués généralement attribués au revenu de base: lutte contre la pauvreté ; lutte contre le non-recours et la stigmatisation associée aux dispositifs ciblés d'assistance et à leur complexité ; simplification des systèmes de protection sociale, qui se caractérisent souvent par une sédimentation de dispositifs ; nécessité de garantir une sécurité du revenu aux nouvelles formes d'emplois générés par la digitalisation de nos économies ; nécessité éthique de libérer l'individu du besoin de travailler.

## **2. Plusieurs types de revenus universels peuvent être distingués**

Plusieurs critères doivent être combinés pour analyser la diversité des types de revenus universels mis en œuvre ou proposés dans le débat public :

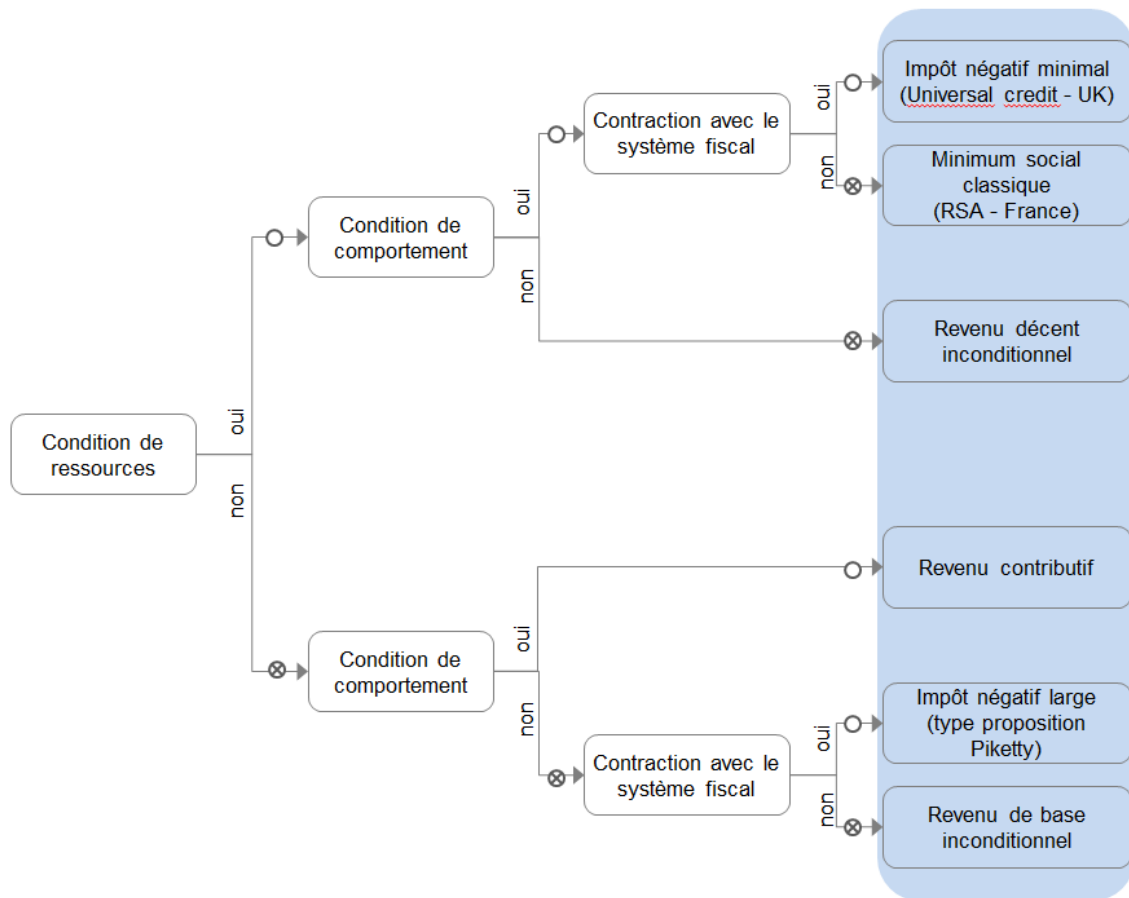
- L'existence ou non d'une condition de ressources : Le revenu universel étant souvent présenté comme un revenu versé à tous les ménages sans condition de ressources, la moitié supérieure du tableau pourrait être considérée comme hors champ de l'analyse. Cependant, force est de constater que les expérimentations du revenu universel sont souvent ciblées sur des populations à bas revenu et que les propositions mises en avant dans le débat public introduisent parfois une condition de ressources (le *chief economist* indien Arvind Subramanian propose ainsi de ne pas verser le revenu aux 25 % les plus riches de la population ; les expérimentations finlandaises et néerlandaises ciblent les ménages à bas revenus ou bénéficiaires de l'aide sociale).
- L'existence ou non d'une condition de comportement (recherche d'emploi, exercice d'activités socialement utiles, etc.) : l'universalité n'implique pas forcément l'absence de conditionnalité. Le type de condition est souvent révélateur des objectifs politiques poursuivis. Les minima sociaux classiques sont souvent assortis de conditions de recherche ou de reprise d'emploi (logique de *workfare* ou de *welfare to work*). Les propositions de revenu contributif incluent l'ensemble des activités socialement utiles, y compris les activités bénévoles.
- La contraction ou non avec le système fiscal d'imposition du revenu ; lorsqu'il n'y a pas de contraction, le revenu universel est une allocation forfaitaire versée aux ménages indépendamment de leur revenu, alors que la contraction avec le système fiscal conduit à l'envisager comme un impôt négatif (les ménages dont l'impôt est inférieur au montant forfaitaire d'allocation reçoivent un chèque, tandis que les autres bénéficient d'une réduction de l'impôt dû).

La combinaison de ces critères conduit au classement suivant :

---

<sup>17</sup> CNNum, *Travail, emploi, numérique. Les nouvelles trajectoires*, janvier 2016, p. 64. Le rapport propose la Mise en place d'un RSA automatisé, individualisé et universalisé et la réalisation d'une étude de faisabilité sur le sujet du revenu de base.

<sup>18</sup> Bruno Palier, Pour ou contre le revenu universel ? in Cahiers français, n° 395 (novembre-décembre 2016)



### Explication de la typologie

**Impôt négatif minimal** : il s'agit d'un revenu fourni par la collectivité aux travailleurs pauvres ou personnes défavorisées sans emploi sous la forme d'un crédit d'impôt, c'est-à-dire d'une réduction d'impôt pouvant aller jusqu'à un versement direct à la personne lorsque la réduction est supérieure à l'impôt dû. Le Universal Credit au Royaume-Uni est un exemple d'impôt négatif minimal. Il a vocation à remplacer progressivement par un dispositif unique les minima sociaux (notamment le Income Support) et les crédits d'impôt destinés aux personnes qui travaillent.

**Minimum social classique** : il s'agit d'une allocation différentielle, qui garantit un minimum de ressources et est égale à la différence entre ce minimum et les revenus de la personne. Il est donc versé aux personnes à faibles ressources. A la différence de l'impôt négatif minimal, il est versé indépendamment du système fiscal et des crédits d'impôt qui peuvent exister par ailleurs. Le minimum social classique est assorti d'une condition de comportement (recherche d'emploi, acceptation des offres d'emploi, etc.). Le RSA en France en est un exemple.

**Revenu décent inconditionnel** : le mode de calcul de l'allocation est identique à celui d'un minimum social. En revanche, un revenu décent inconditionnel n'est assorti d'aucune condition de comportement. Dans de nombreux pays, les prestations versées aux personnes handicapées ou invalides relèvent de cette catégorie, de même que la « couverture socle commune » proposée en

France en 2016 par Christophe Sirugue<sup>19</sup> ou encore que le « minimum décent » proposé en 2016 par le Think Tank Terra Nova.

**Revenu contributif** : un revenu contributif est versé à tous les citoyens sans condition de ressources. En revanche, il est soumis à une condition de comportement, qui consiste à réaliser des activités socialement utiles. Le projet d'expérimentation porté en France par la communauté d'agglomération de Plaine Commune relèverait de cette catégorie.

**Impôt négatif large** : à la différence de l'impôt négatif minimal, l'impôt négatif large est calculé sur la base d'une allocation forfaitaire versée à l'ensemble des citoyens, et pas seulement à ceux dont les ressources sont inférieures à un minimum. Le montant de l'impôt négatif versé à la personne est calculé en soustrayant l'impôt dû à cette allocation universelle. De ce fait, un tel impôt négatif serait versé à un nombre de personnes bien plus important qu'un impôt négatif minimal, même si les citoyens les plus riches ne le percevraient pas (leur impôt dû étant supérieur à l'allocation universelle). Le projet de « revenu universel » proposé par le candidat à l'élection présidentielle française Benoît Hamon, inspiré par l'économiste Thomas Piketty, relève de cette catégorie.

**Revenu de base inconditionnel** : le revenu de base inconditionnel est versé de manière forfaitaire à tous les citoyens. A la différence de l'impôt négatif large, il est versé indépendamment du système fiscal. Il n'est soumis à aucune condition de comportement. Le dividende universel versé au Canada est un exemple de cette catégorie. L'expérimentation à venir en Ontario en est un autre.

Le revenu de base inconditionnel, versé de manière uniforme à tous les citoyens sans aucune condition, peut sans doute être considéré comme la version la plus « pure » du revenu universel. La typologie présentée ici montre cependant qu'il existe une forme de continuum entre cette version et d'autres, qui ne s'en distinguent que par un paramètre, tel que la contraction avec le système fiscal ou l'introduction d'une condition. L'examen des expérimentations qui va suivre montre d'ailleurs que celles-ci ne se classent que rarement dans la conception la plus « pure » du revenu universel.

### **3. Les différentes expérimentations nationales peuvent être classées au regard de cette typologie**

#### **3.1. La Finlande : l'expérimentation d'un revenu inconditionnel mais ciblé sur les demandeurs d'emploi**

L'expérimentation d'un revenu de base vient d'être lancée début 2017 pour deux ans en Finlande dans le cadre du programme gouvernemental du Premier Ministre Juha Sipilä's et du gouvernement de coalition élu en 2015 (coalition entre le parti du centre, le parti des Vrais Finlandais, et le parti conservateur). Ce programme prévoyait le lancement d'un certain nombre d'expérimentations sociales dans l'objectif de réformer les politiques sociales. Le revenu de base était une des six expérimentations prévues.

Les objectifs affichés sont l'élimination des trappes à inactivité (le cumul des prestations d'assistance, des aides au logement et des compléments de revenu aux travailleurs pauvres conduisant à des taux marginaux d'imposition de 80 % à 100 %) et l'incitation au retour à l'emploi des individus.

---

<sup>19</sup> C. Sirugue, *Repenser les minima sociaux. Vers une couverture socle commune*, avril 2016.

Un consortium de recherche a été sélectionné en septembre 2016 à l'issue d'une procédure ouverte pour travailler sur le projet d'expérimentation. Il comprend les partenaires suivants : Kela (la sécurité sociale finlandaise), l'institut gouvernemental pour la recherche économique et sociale de Finlande (Government Institute for Economic Research *Finland (VATT)*), les universités de Turku et Tampere, le think tank Tänk, le fonds d'innovation finlandais (SITRA), la fédération des entreprises finlandaises ainsi que des experts représentant les municipalités et administrations sociale et fiscale.

4 options différentes ont été évaluées :

- l'option d'un revenu universel « complet », d'un revenu suffisamment élevé (entre 1000 et 1500 euros<sup>20</sup>) pour remplacer pratiquement l'ensemble des prestations d'assurance ;
- l'option d'un revenu de base « partiel », remplaçant l'ensemble des prestations « de base » (c'est-à-dire les prestations de bases sous conditions de ressources que sont les allocation chômage, les allocations logement et les prestations d'aide sociale) mais laissant quasi intactes les prestations d'assurance (dans ce cas, il a été estimé que le montant du revenu de base ne pouvait être inférieur au montant minimum journalier des prestations de base, c'est-à-dire 550 euros nets mensuels) ;
- l'option d'un crédit d'impôt négatif consistant en des transferts de revenu à travers le système fiscal ;
- d'autres modèles et notamment celui d'un revenu de base faible associé à un revenu de « participation » (à des activités socialement utiles du type : soins à un proche âgé, volontariat dans un projet de quartier ou engagement dans une activité améliorant le capital humain).

C'est la deuxième option qui a été retenue pour l'expérimentation lancée en janvier 2017, pour des raisons liées aux contraintes juridiques et budgétaires.

En préparation à l'expérimentation, des travaux de microsimulation ont été conduits<sup>21</sup> pour mesurer l'impact redistributif de différentes options de revenu universel généralisé (incluant notamment différentes options de montant de revenu et de substitution aux allocations sociales)<sup>22</sup>, en supposant un financement par un impôt proportionnel aux revenus (*flat tax*)<sup>23</sup>. Ils conduisent notamment aux résultats suivants :

- L'augmentation du revenu disponible est la plus forte chez les personnes à bas salaires (jusqu'à 1000 euros par mois).
- Le taux d'imposition nécessaire pour financer le revenu universel est élevé (de 40 % pour un revenu universel de 450 euros par mois à 79 % pour un revenu de 1500 euros).

---

<sup>20</sup> Présentation Olli Kangas pour le LIEPP, How to evaluate the basic income? The Finnish experiment., 23 février 2017

<sup>21</sup> sur un échantillon de 27 000 personnes et 11 000 ménages, à partir des fichiers de Kela.

<sup>22</sup> Versé à toute personne de plus de 18 ans, à l'exception des personnes recevant une pension de retraite.

<sup>23</sup> O. Kangas, « Experimenting with Basic Income (BI) in Finland », présentation faite le 23 février 2017 au Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP) de Sciences Po Paris.



- Un revenu universel de 550 euros par mois (proche de celui expérimenté) n'a que peu d'effets sur les inégalités (le coefficient de Gini passe de 26,4 à 26,1) et sur la pauvreté (le taux de pauvreté passe de 14,1 à 13,8 %). En revanche, un revenu universel de 1500 euros a des effets massifs : le Gini passe à 17,9 et la pauvreté à 4,8 %, sans doute les niveaux les plus faibles jamais atteints dans aucun pays.

Il ne s'agit cependant que d'un modèle statique de microsimulation, qui suppose que le revenu universel ne modifie en rien les comportements d'offre de travail. L'observation des résultats de l'expérimentation permettra d'enrichir le modèle par l'analyse des comportements.

L'échantillon de l'expérimentation elle-même cible les ménages à bas revenus, pour lesquels les effets de désincitation sur le marché du travail sont estimés les plus importants. Elle est composée d'un échantillon national total de 2000 personnes âgées de 18 à 63 ans et percevant une allocation chômage de la part de l'organisme de sécurité sociale finlandais, Kela. Cet échantillon national est complété d'échantillons locaux. Le groupe de contrôle est constitué par des personnes recevant l'allocation chômage de la part de Kela, soit environ 130 000 personnes. Le revenu de base retenu est de type « partiel » : d'un montant de 560 euros par mois, il se substitue aux prestations sociales lorsque celles-ci sont d'un montant inférieur; lorsque les prestations perçues antérieurement étaient supérieures, la sécurité sociale verse la différence. L'expérimentation est prévue pour deux ans avec évaluation en 2019. Seront étudiés notamment les effets sur le revenu, l'emploi, le bien-être, la santé, l'utilisation de médicaments ainsi que les effets en terme de « trappes bureaucratiques ».

**Les chômeurs qui reprennent une activité conservent l'intégralité du revenu universel, ce qui l'apparente à un revenu de base. Mais seuls les chômeurs le perçoivent, ce qui l'apparente plus à un minimum social classique.**

L'expérimentation ne fait pas l'unanimité en Finlande: les partenaires sociaux y sont opposés, de même que le parti social-démocrate. Le parti des Vrais Finlandais a souhaité que l'expérimentation soit limitée aux seuls bénéficiaires de prestations d'aide sociale, craignant que le revenu de base ne soit exportable en vertu des directives EU sur la coordination des dispositifs de sécurité sociale.

### **3.2. La ville d'Utrecht aux Pays-Bas : l'expérimentation simultanée de plusieurs types de revenu pour alléger les obligations pesant sur les bénéficiaires de l'aide sociale**

La ville d'Utrecht, quatrième ville des Pays-Bas (316 000 habitants), a également lancé en janvier 2017 une micro expérimentation, appelée "Weten Wat Werkt," ou "Know What Works", d'une durée de deux ans et menée sur un échantillon de 250 personnes résidentes<sup>24</sup>.

L'expérimentation est ciblée sur les personnes déjà bénéficiaires de l'aide sociale (personnes au chômage ou bénéficiaires de minima sociaux). Elle est menée en partenariat avec l'Université d'Utrecht. Elle s'inscrit dans le cadre de la loi sur la participation ou "Participatiewet", entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, qui permet des expérimentations en matière d'aide sociale et permet notamment d'expérimenter un allègement des obligations imposées aux bénéficiaires de l'aide

---

<sup>24</sup> Plusieurs autres villes des Pays-Bas mènent ou sont en passe de lancer également une expérimentation sur des fondements similaires: Tilburg, Groningen, Maastricht, Gouda, Enschede, Nijmegen ou encore Wageningen.

sociale. Dans l'expérimentation menée à Utrecht, le revenu de base inconditionnel est une des modalités parmi d'autres de l'expérimentation de ces allègements.

6 groupes ont ainsi été constitués au sein de l'échantillon total de 250 personnes:

- A : demandeurs d'emploi qui ne participent pas à l'expérience ; ils reçoivent l'aide sociale normale.
- B : demandeurs qui veulent participer à l'expérience, mais restent à l'aide sociale normale.
- C : demandeurs qui reçoivent l'aide sociale normale, mais sans la conditionnalité habituelle.
- D et E : demandeurs qui reçoivent l'aide sociale normale (soit 775 euros pour une personne seule), mais avec 150 € par mois en plus s'ils fournissent des activités socialement utiles.
- F (groupe de 50 personnes): aide sociale remplacée par un **revenu de base inconditionnel qui est maintenu en cas de retour à l'emploi**. Celui-ci est d'un montant de 960 euros mensuels pour une personne seule et de 1300 pour un couple ou une famille.

**L'échantillon de l'expérimentation d'Utrecht est donc très limité (250 personnes au total). Seul un groupe (le groupe F) reçoit un vrai revenu décent inconditionnel.** Au vu de son montant, on peut considérer qu'il s'agit de la version libertaire du revenu universel. **Les groupes D et E reçoivent un revenu contributif, mais qui s'interrompt s'ils reprennent un emploi.** Concernant le groupe C, il s'agit seulement d'une expérimentation de la suspension de la conditionnalité.

Cette expérimentation a pour objectif principal la simplification d'un système dont les règles sont critiquées comme trop rigides et désincitatives au travail (trappes bureaucratiques) et l'observation de l'effet sur l'incitation au retour sur le marché du travail. Jurgen De Wispelaere<sup>25</sup> relève les différences de conception des expérimentations entre la Finlande et les Pays-Bas. La Finlande pilote une expérimentation nationale, selon la méthode de l'essai randomisé contrôlé (comparaison d'un groupe test et d'un groupe témoin présentant des caractéristiques identiques), avec un modèle unique de revenu universel. La démarche est impulsée par le gouvernement. Aux Pays-Bas, **différentes municipalités vont expérimenter le revenu universel, avec une variété de modèles.** Les expérimentations néerlandaises ont été promues par des ONG ou des décideurs municipaux, face à une certaine réticence du gouvernement central.

### **3.3. France : deux projets d'expérimentation, allant de la simplification de prestations ciblées au revenu contributif**

Deux projets d'expérimentation sont en construction en France, mais n'ont pas encore débuté.

Le conseil départemental de Gironde a lancé fin septembre 2016, une étude<sup>26</sup> en lien avec la Fondation Jean Jaurès, le Centre pour la recherche économique et ses applications (Cepremap), et

---

<sup>25</sup> , Jurgen De Wispelaere , Comparing Basic Income Experiments: Lessons and Challenges, Workshop Kela, "Experimenting with Basic Income: Finland and the Netherlands" on November 8 2016.

<sup>26</sup> Cette étude fait suite à l'adoption en juillet 2015 par le Conseil régional d'Aquitaine d'une motion proposée par le groupe EELV pour « expérimenter le RSA inconditionnel » dans la région, expérimentation vue comme une « première étape vers le revenu de base universel ».

l'Institut des Politiques Publiques (IPP), dans le but de débiter une expérimentation en 2018. Quatre scénarios sont envisagés : la fusion du RSA et de l'APL ; la fusion des 10 minima sociaux ; un revenu universel inconditionnel de 750 euros par mois ; un revenu universel inconditionnel de 1000 euros par mois. **Les deux premiers scénarios relèvent seulement de la simplification de prestations ciblées, tandis que les deux derniers sont de véritables revenus de base inconditionnels.** L'objectif est notamment « d'évaluer les effets redistributifs de ces scénarios », « d'anticiper les effets sociétaux du revenu de base » et d'observer « le comportement des bénéficiaires », les effets sur le volume d'emploi sur le marché du travail, le temps de travail, le type d'activités, les effets sur la sociabilité, l'engagement, l'autonomie.

La communauté d'agglomération de Plaine Commune porte un **projet de revenu contributif** en lien avec le collectif Ars Industrialis (dont le chef de file est le philosophe Bernard Stiegler) et la Maison des Sciences de l'Homme de Paris Nord. Il s'agirait d'un revenu conditionné à la participation dans des activités socialement utiles. **3.4. La province de l'Ontario au Canada : un revenu de base inconditionnel expérimenté sur plusieurs sites**

La province de l'Ontario au Canada s'apprête à lancer à partir du printemps 2017, une expérimentation de revenu universel. Le sénateur conservateur Hugues Segal, défenseur de longue date de cette idée (qui avait défendu dans les années 1970 l'idée d'un revenu universel pour les seniors de la province), a été chargé en 2016 par le gouvernement d'étudier les orientations possibles d'un tel projet.

L'expérimentation prévoit que 1320 dollars canadiens seront mensuellement versés à tous les citoyens de 18 à 65 ans sur plusieurs sites ; 500 dollars supplémentaires seront versés pour les personnes handicapées. L'expérimentation est dotée d'un budget de 25 millions de dollars canadiens.

**Il s'agit donc d'un véritable revenu de base inconditionnel universel, accordé à tous, quel que soient les revenus, et dont le montant va bien au-delà d'un minimum de subsistance.**

### **3.5. L'état d'Alaska aux Etats-Unis : un modèle ancien de revenu de base inconditionnel financé par la rente pétrolière**

Depuis 1982, l'Etat d'Alaska distribue un dividende en espèces à tous les citoyens de plus de 5 ans<sup>27</sup>, financé par les revenus tirés des investissements faits par un fonds souverain, l'*Alaska Permanent Fund*, alimenté par les revenus du pétrole et du gaz du pays : 25% de ces revenus sont investis pour en faire bénéficier les générations futures ; les revenus de ces investissements sont ensuite partiellement réinvestis pour compenser l'inflation ; le solde, une fois payés les frais de gestion, est distribué sous forme de revenu universel inconditionnel à l'ensemble des personnes résidant depuis au moins 6 mois en Alaska. Le dividende est variable selon les années en fonction des bénéfices faits par le fond. Depuis sa création, son montant annuel a été compris entre 331 et 3269 dollars courants<sup>28</sup>.

---

<sup>27</sup> L'Alaska comptait 735 000 habitants en 2013.

<sup>28</sup> J. Damon, « Revenu universel : le cas de l'Alaska », *Revue de droit sanitaire et social*, n° 4, 2011, pp. 658-664.

La décision de créer l'*Alaska Permanent Fund* et le dividende universel a été prise par le gouvernement républicain de l'Etat. Elle est inspirée par une philosophie libérale : les individus sont mieux placés que l'Etat pour savoir comment utiliser les revenus tirés de la rente pétrolière et gazière. Le montant du dividende n'est pas suffisant pour atteindre à lui seul un minimum de subsistance : Julien Damon l'estime fin 2010 à l'équivalent de 20 % du « RSA socle »<sup>29</sup>. Il souligne en revanche son caractère très avantageux pour les familles de plusieurs enfants, car le montant est identique pour tout individu quel que soit son âge.

**Il s'agit d'un revenu de base inconditionnel, accordé à tous, sans condition de revenu, mais de faible montant.**

### **3.6. Les pays en développement : l'expérimentation de revenus inconditionnels mais ciblés sur des populations en grande pauvreté, avec des résultats probants**

Plusieurs pays en développement ont conduit ces dernières années des expérimentations de revenu universel. Celles-ci alimentent aujourd'hui le débat sur l'instauration de revenus universels à l'échelle nationale.

Dans l'**état de Madhya Pradesh en Inde**, une expérimentation a été conduite à partir de 2010 dans 8 villages (12 autres villages servant de groupe témoin). Elle a consisté dans le versement pendant 18 mois d'un revenu de 200 roupies (2,70 euros) par mois pour chaque adulte, plus 100 roupies par enfant, en plus des aides sociales. L'expérimentation est menée à l'initiative de l'Association des travailleuses autonomes (Self-Employed Women Association ou SEWA) avec le soutien de l'UNICEF. L'originalité de la démarche en comparaison d'autres programmes de transferts monétaires et de fournir une allocation mensuelle universelle, inconditionnelle et individuelle à chaque adulte et enfant dans les villages sélectionnés. Le projet est mené avec groupe témoin (12 villages constituent le groupe témoin). Au total, 6000 personnes reçoivent le transfert chaque mois pendant 1 an et demi.

De nombreux effets positifs ont été mesurés sur la santé (triplément de la part de foyers ayant souscrit une assurance santé, l'éducation (le taux de scolarisation des filles augmente de 30 points), les comportements alimentaires (augmentation de 20 % de la proportion d'enfants ayant un poids normal pour leur âge), le démarrage d'activités (le nombre d'heures travaillées augmente de 32 points) et l'épargne<sup>30</sup>.

Dans son rapport annuel publié en début d'année, le *chief economist* du gouvernement indien Arvind Subramanian propose d'instaurer un revenu universel à l'échelle nationale. Celui-ci serait d'un montant de 7 620 roupies (113 \$ par an), ce qui est loin de garantir un minimum de subsistance mais permettrait de faire passer la pauvreté absolue de 22 % à moins de 0,5 %. Il se substituerait à 950 dispositifs existants, notamment les subventions pour la nourriture ou l'eau, pour un coût total d'environ 5 % du PIB.

---

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> Davala, Sarath; Jhabvala, Renana; Mehta, Kapoor and Standing, Guy (2015). Basic Income: A Transformative Policy for India. Bloomsbury Academic

En **Namibie**, le Basic Income Grant (BIG) a été expérimenté entre 2008 et 2010, à l'initiative d'une coalition issue de la société civile et constituée d'églises, de syndicats, d'ONG et d'associations de lutte contre le sida, dans le village d'Otjivero-Omitara, une zone rurale particulièrement pauvre à 100 kilomètres de la capitale Windhoek. Il a été porté par une coalition d'ONG namibiennes. 930 habitants ont reçu chaque mois 100 dollars namibiens (soit 8,60 euros), sans aucune condition.

Comme en Inde, des résultats très positifs ont été observés pour la malnutrition (le taux d'enfants en sous-poids est passé de 42 % à 10 %), la santé (la régularité de la prise des traitements par les malades du sida, pathologie qui affecte une grande part de la population, a beaucoup augmenté), la scolarisation (le taux d'abandons de l'école est passé de 40 % à presque 0 %) ou encore l'emploi (le taux de personnes en emploi est passé de 44 % à 55 %).

Le dispositif a ensuite étendu en 2014 au niveau national à 4 régions. Il est alors distribué, en réponse à la sécheresse, de façon universelle à l'ensemble de la population à l'exception des personnes recevant une retraite ou une autre aide d'Etat et de personnes au revenu supérieur à un certain seuil<sup>31</sup>.

**Dans ces deux exemples, il s'agit de revenus inconditionnels mais ciblés sur des groupes en grande difficulté.**

Pour certains observateurs, la Bolsa Familia au Brésil s'apparenterait à un revenu universel dans la mesure où ses conditionnalités sont relativement faibles. Il reste que la Bolsa Familia se distingue des expérimentations indienne et namibienne par un ciblage sur les familles alors que dans les deux dernières expérimentations, un revenu est octroyé sur une base individuelle, à chaque adulte et chaque enfant, et ne dépend donc pas de la formation d'une famille.

## **Conclusion**

En dépit du bourgeonnement d'expériences et de réflexions autour du revenu universel, le nombre de personnes concernées demeure très limité. Beaucoup d'expérimentations n'ont pas encore commencé. Dans toutes ces expériences, le seul revenu véritablement « revenu universel » et versé à une relativement grande échelle pendant longtemps est en Alaska, financé par rente pétrolière ; la population de l'Alaska n'est cependant que de 736 000 habitants.

On peut avoir interrogations sur la pertinence d'expérimentations à échelle restreinte, bien exprimées par Philippe Van Parijs : leur durée limitée pourrait induire des comportements différents de ceux d'un revenu permanent, qualifiés par cet auteur de « je ne vais pas lâcher mon boulot » ou au contraire « je vais en profiter » ; la taille trop limitée ne permet pas de mesurer des impacts sur le marché du travail ou sur la croissance.

---

<sup>31</sup> Haarmann, Claudia; Haarmann, Dirk 2015. Relief through cash. Impact assessment of the emergency cash grant in Namibia. Windhoek